

## RETOUR SUR LE 'SECTEUR INFORMEL'

L'économie du Katanga (Congo-Zaïre) face à la falsification de la loi

Benjamin Rubbers  
ULg/ULB

### Résumé

Cet article part du constat que la critique du concept de 'secteur informel' en sciences sociales a davantage porté sur la possibilité de réunir les activités économiques dans deux secteurs que sur celle de les étiqueter comme formelles ou informelles. Or, l'attribution de ces qualificatifs présente un caractère totalement équivoque au Congo. L'article suggère alors de comprendre la labellisation des pratiques économiques dans un paradigme de la corruption, c'est-à-dire dans le cadre d'une transaction qui engage le réseau relationnel et l'identité personnelle des individus. Ensuite, il propose d'analyser la façon dont cette négociation entre agents et usagers contribue à structurer le marché local, en partant du cas du commerce à l'importation au Katanga. Ce détour par le bas offre l'avantage, par rapport au clivage entre formel et informel, de réinscrire l'étiquetage des activités économiques dans un processus social et politique, et de mettre en évidence leur pluralité dans leurs rapports à l'Etat.

Mots-clés : secteur informel, corruption, commerce, économie, Etat, Afrique

### Summary

The idea of 'informal sector' has been criticized more for the possibility to classify economic activities in two separate sectors than for the possibility to label them as formal or informal. In the Congo however, the use of such labels appears ambiguous and needs to be understood in the context of corruptive relationships – i.e. as the result of a negotiation involving partners' personal network and social identity. The article then suggests to analyse how such transactions between economic actors and civil servants contribute to structure the local market from the case of import trade in Katanga. Compared to the formal/informal cleavage, an anthropological approach indeed allows to study the labelling of economic practices as a social and political process, and to emphasize their plurality in their relationship to the State.

Keywords: informal sector, corruption, trade, economy, State, Africa

Bien que la notion d'économie informelle fût forgée par K. Hart en 1971 pour parler des activités parallèles des salariés au Ghana, elle est généralement attribuée à la mission du Bureau International du Travail qui se rendit au Kenya en 1972 (Hart, 1973 ; BIT, 1972). Celle-ci plaça sous l'étiquette 'secteur informel' l'ensemble des petits métiers en milieu urbain - comme le lavage de pare-brises, le recyclage de déchets ou la vente à la sauvette - qui échappent au contrôle de l'Etat. En montrant que la catégorie des 'chômeurs' cache en fait une population de travailleurs indépendants, elle mit la lumière sur un pan de l'économie longtemps resté invisible dans les statistiques officielles. Il restait alors à lui faire remplir un rôle dans les politiques de développement.

C'est la raison pour laquelle le concept de 'secteur informel', repris par les institutions internationales, les organismes de coopération et les gouvernements, connut un succès remarquable dans les études sur l'Amérique latine et l'Afrique. On en a pourtant très vite critiqué le caractère vague et équivoque (Lautier, 2004, pp. 38-49). En premier lieu, on a souligné l'impossibilité de trouver une unité au secteur informel, celui-ci rassemblant dans la même catégorie des activités très hétéroclites. Ensuite, on a mis en évidence l'interdépendance économique entre le secteur formel et le secteur informel (commerce, sous-traitance, capitalisation) ainsi que les pratiques de chevauchement des salariés (*straddling*), qui développent des activités parallèles en dehors des heures de service. Enfin, on a fait remarquer que ces deux secteurs ne pouvaient être séparés de façon nette une fois prise en compte la multiplicité des formes de taxation (impôts, cotisations, taxes, etc.). Les petites unités sont soumises à des charges fiscales (patente du marché, taxe sur la valeur ajoutée, etc.), tandis que la majorité des grandes unités se livrent à des activités informelles (travail non déclaré, change sur le marché parallèle, etc.).

Malgré la faiblesse théorique de la notion de 'secteur informel', la plupart des auteurs qui traitent des petites activités en milieu urbain continuent à l'utiliser à leur corps défendant, entre guillemets, ou emploient une appellation concurrente (économie seconde, parallèle, souterraine, non officielle, non enregistrée, etc.) qui pourra faire l'objet d'une critique analogue (de Villers, 1992, pp. 13-17)<sup>1</sup>. La raison de cette pérennité renvoie sans doute à la valeur économique et symbolique de l'expression en ce qu'elle permet aux hommes politiques et aux experts internationaux de séduire les bailleurs de fonds : elle restera un terme de référence tant que les institutions de développement continueront à la considérer utile.

Mais il faut aussi souligner la commodité du concept pour nommer une réalité composite mais palpable que les acteurs eux-mêmes nomment 'l'informel'. L'existence de cette catégorie aux contours flous trahit ici l'étroite association entre la classification statistique, l'organisation économique et la codification étatique, celle-ci étant elle-même fonction de la représentation politique des différentes catégories professionnelles. A l'instar de celle des 'isolés' qui regroupait tous les petits métiers dans les nomenclatures du 19<sup>e</sup> siècle, elle témoigne en effet de l'étroitesse du tissu industriel et de la faiblesse du cadre juridique, qui ne concerne encore dans le Tiers-monde que les salariés des grandes entreprises et les membres des professions libérales (Desrosières et Thévenot, 2000, p.11).

L'utilité d'une étiquette aussi indéfinie que secteur informel est encore plus évidente pour qui désire lui faire jouer un rôle dans l'histoire du Tiers-monde. Les uns veulent voir dans ce secteur

---

<sup>1</sup> A. Portes (1995) et K. Hart (2001) soulignent que l'augmentation des migrations transnationales, l'extension des réseaux sociaux et le désengagement de l'Etat ont favorisé, dans les pays du Nord comme du Sud, l'interpénétration des activités formelles et informelles au point de rendre cette opposition caduque. Cependant, loin de proposer un cadre d'analyse alternatif, ils continuent à interpréter les changements sociaux en cours selon ce même schéma binaire, en considérant le formel et l'informel comme deux formes de 'régulation' distinctes.

une pépinière de petits entrepreneurs aux pieds nus, pauvres mais fiers de leur indépendance (e.g. Maloney, 2002), tandis que les autres entendent le présenter comme un monde souterrain qui résiste à l'emprise du capital international et de la classe politique (e.g. Mac Gaffey, 1991)<sup>2</sup>. Tous tendent à lui coller des stéréotypes romantiques - esthétisants, exaltants et mystifiants - en faisant l'apologie de la débrouillardise et de la convivialité dans le dénuement, ce qui les mène à omettre la nécessité et la violence qui frappent le monde de la survie (e.g. Latouche, 1998).

On a donc affaire à un blocage théorique car une même expression est sans cesse reprise dans la littérature sur le développement, avec l'ensemble des limites qui lui sont reconnues sur le plan conceptuel, sans que cet examen ne donne lieu à une meilleure interprétation de la relation entre économie et Etat. Afin de sortir de cette paralysie, cet article propose de porter la critique non plus sur la sectorisation des activités, mais sur la possibilité de les classer comme formelles. Il s'agit de faire un détour par le bas, au niveau des rapports entre acteurs économiques et agents de l'administration, pour mieux cerner ensuite la façon dont ceux-ci structurent le marché local (Strauss, 1992). Mon argumentation se base, pour ce faire, sur une recherche de terrain conduite au Katanga, une province du Congo/Zaïre où la notion de formalité a pratiquement perdu toute signification depuis 1990<sup>3</sup>.

Dans l'itinéraire de réflexion que je propose ci-dessous, je commence par m'interroger sur les ressorts de la tolérance de l'Etat vis-à-vis du 'secteur informel' au Congo. Ensuite, constatant les limites de cette analyse, je suggère de diminuer la focale pour étudier l'application des règles par les agents de l'administration. Comme je le montre dans la deuxième partie, cette pratique gagne à être comprise en Afrique dans un paradigme de la corruption, c'est-à-dire dans le cadre d'une transaction qui engage le réseau relationnel et l'identité personnelle des individus. Enfin, j'examine la manière dont cette négociation façonne la hiérarchie de l'économie locale, en utilisant pour ce faire l'exemple du commerce à l'importation au Katanga.

## 1. La tolérance de l'Etat vis-à-vis du secteur informel

Afin de résoudre le problème théorique posé par la notion de 'secteur informel', B. Lautier, C. de Miras et A. Morice (1991) proposent de séparer les critères de la taille et de la légalité des unités économiques, et de considérer l'informel comme une catégorie politique dans laquelle l'Etat réunit les activités qui échappent à son contrôle. Contre l'interprétation qui explique leur exclusion des statistiques et des registres par l'incapacité de l'administration, ils constatent que ces activités présentent en général un caractère visible dans les agglomérations du Tiers-monde, où le cireur de chaussures, le vendeur de rue et les journaliers du bâtiment figurent des personnages familiers. Ainsi, si les fonctionnaires ne les encodent pas dans leur fichier et ne les soumettent pas à l'impôt, ils en connaissent néanmoins l'existence à l'intérieur de leur juridiction. Il faut alors comprendre les motifs de cette tolérance délibérée des pouvoirs publics à l'égard des petits métiers illégaux.

Cette perspective est très intéressante pour étudier l'économie du Congo-Zaïre, où le déclin du tissu industriel et la détérioration des salaires réels ont entraîné, de façon concomitante, la prolifération des petites activités de débrouille (Mac Gaffey, 1987, 1991). A partir des indicateurs monétaires à disposition, T. de Herdt et S. Marysse (1996, p. 39) estiment ainsi que la part de l'informel dans le revenu global du Zaïre a augmenté de 10% en 1968 à 72% en 1994, de telle

---

<sup>2</sup> On retrouve ce même biais dans les travaux d'A. Tarrus (2003) sur ceux qu'il appelle les 'fourmis' en France.

<sup>3</sup> Cet article s'appuie sur des interviews et des observations menées entre 2002 et 2004 avec des opérateurs économiques, des transitaires en douane et des fonctionnaires dans le cadre de ma thèse de doctorat sur le monde des affaires au Katanga.

sorte que la taille de l'économie du pays serait en réalité quatre fois plus importante que celle établie par les statistiques officielles<sup>4</sup>. Comment expliquer la tolérance des autorités envers ce pan entier de l'économie ?

En premier lieu, elle procède de l'incapacité du gouvernement à offrir aux agents de l'Etat un revenu minimum, ce qui le contraint à accepter qu'ils développent des activités parallèles. En effet, la réduction des recettes fiscales et la détérioration consécutive des conditions de vie des fonctionnaires ont grippé, au cours des années 1980, le mécanisme de redistribution par l'emploi au moyen duquel le régime Mobutu s'était tissé un réseau clientéliste au sein de la société zaïroise (Turner et Young, 1985)<sup>5</sup>. Ce mode de socialisation du pouvoir a alors été remplacé par un autre opérateur de sujétion, ce que les Zaïrois appelaient l'article 15 de la Constitution : «Débrouillez-vous ! ». Dans ce cadre, si elle demeure une récompense politique, l'attribution d'un poste dans l'administration n'est plus associée à un salaire, mais concède des prérogatives pour opérer des prélèvements dans la société. Elle n'exclut pas, par ailleurs, l'exercice d'un autre métier en dehors des heures de service. Ainsi, les fonctionnaires de la Division Provinciale des Contributions au Katanga, qui touchent de façon irrégulière un salaire de 50 dollars, ont développé trois procédés pour nouer les deux bouts du mois :

1. Une première façon de survivre consiste à développer des activités « *extramuros* » ou secondaires : les uns utilisent leur expérience et leur réseau de relations pour devenir « conseillers fiscaux » auprès des petites entreprises congolaises, tandis que les autres se replient sur des occupations de moindre prestige dans le petit élevage ou l'agriculture périurbaine. En outre, ils cèdent souvent une fraction de leur salaire à leur épouse pour qu'elle puisse entreprendre un commerce, qui demeure en général de très petite taille en raison de la saturation du marché à ce niveau de capital.

2. Les fonctionnaires peuvent, en second lieu, détourner les deniers de l'Etat par divers procédés : en déclarant comme telle la déclaration fiscale des contribuables, contre un '*matabisi*' ; en copiant des documents officiels pour les vendre à leur propre profit aux usagers ; en créant de faux postes pour toucher la rémunération de faux collègues ; et, quand ils percevaient eux-mêmes l'impôt auprès des opérateurs, en obtenant la complicité des commis de la banque pour effectuer de fausses encaisses au ministère de tutelle<sup>6</sup>.

3. En troisième lieu, les agents des Contributions disposent de l'opportunité d'escroquer les contribuables en gonflant la fiche d'impôt de manière artificielle : ils peuvent ainsi solliciter une taxe abolie depuis longtemps, exiger une taxe imaginaire, ou encore réclamer à nouveau une taxe unique. Ils peuvent également leur faire du chantage pour 'faux et usage de faux', lorsque des collègues leur ont remis des documents apocryphes.

Ensuite, pour reprendre le fil de mon argumentation, les représentants de l'Etat ont intérêt à maintenir les acteurs économiques en position de précarité, en dehors du domaine de la loi, de manière à développer des liens de clientèle avec eux. Il s'agit de soumettre l'existence des activités informelles à leur bonne grâce de façon à recevoir en retour des gratifications et des faveurs. Ainsi les agents de police à Lubumbashi tirent-ils profit de la situation illégale dans

---

<sup>4</sup> Le revenu global est ici le Produit Intérieur Brut (PIB) commercialisé global, c'est-à-dire la somme du PIB formel, calculé à partir des statistiques officielles, et du PIB informel, obtenu par estimation à partir des agrégats monétaires (de Herdt et Marysse, p. 23).

<sup>5</sup> La consolidation du régime Mobutu (1965-1990) est en effet passée par la distribution des postes du secteur public, comme autant de prébendes, au sein du réseau clientéliste de l'élite politique.

<sup>6</sup> La restauration des circuits bancaires par le régime de L-D. Kabila a mis fin à ce type de fraude. Dorénavant, les contribuables versent immédiatement leurs impôts sur un compte. Néanmoins, il arrive encore que les fonctionnaires exigent des petites sociétés l'argent des taxes contre quittance.

laquelle se trouvent les chauffeurs de minibus qui sillonnent la ville. Dans la mesure où ceux-ci ne possèdent aucun document officiel pour leur véhicule, ils donnent aux agents une commission sur leur recette au terme de chaque course : on peut ainsi les voir leur glisser furtivement des billets dans la main alors qu'ils s'échangent une salutation. En contrepartie, les policiers offrent aux chauffeurs une protection temporaire contre la prédation de leurs collègues.

Enfin, l'indulgence des pouvoirs publics vis-à-vis du secteur informel s'explique par la nécessité de faire des concessions à la population indigente des villes, du fait qu'ils ne parviennent pas à lui procurer de l'emploi dans le secteur formel. En retour, la répression peut coûter cher sur le plan politique car, si elle permet d'affirmer l'autorité de l'édile local, de satisfaire aux exigences d'un lobby industriel et d'exaucer les vœux des bailleurs de fonds, elle ne produit en général aucun effet durable et risque de susciter la rancune des victimes du 'déguerpissement'. Celles-ci peuvent organiser une manifestation pour obtenir le limogeage du responsable de cette décision ou, à plus long terme, voter contre lui lors du prochain scrutin. C'est la raison pour laquelle, en fonction des jeux d'influence sur la scène nationale et internationale, la relation de l'Etat au secteur 'informel' se caractérise par l'ambivalence : « ce qu'il combat d'un côté, explique A. Morice (1985, p.116), il l'entretient de l'autre ».

Cette approche nous permet, contre toute forme de réification, de prendre en compte le processus de construction sociale de la loi. Il s'agit de ne pas confondre le licite et le légitime, et de conforter ce faisant, par inadvertance, les inégalités en place. Comme le rappelle H. Becker (1985 [1963]), la délimitation et la régulation des normes relèvent d'une initiative individuelle ou collective dont l'ambition éthique présente nécessairement un caractère arbitraire. Néanmoins, cette double opération renvoie moins, dans le contexte africain, à une croisade morale qui aurait pour objet le redressement vertueux du secteur informel qu'à une entreprise stratégique ayant pour finalité des intérêts patrimoniaux. Les leaders politiques y manipulent les règles à leur avantage, de manière à monopoliser les ressources de l'extraversion et à former une base clientéliste dans la société locale (Bayart, 1989, 1999).

Les dirigeants peuvent ainsi user de leurs privilèges pour accorder un monopole officiel à des associés sur un marché stratégique (diamant, change, pétrole, etc.), et tirer parti de leur impunité pour développer des trafics mafieux à haute valeur ajoutée (vol, racket, contrefaçon, etc.), des pratiques dont on trouve de nombreux exemples aussi bien sous le régime Mobutu que sous le régime Kabila (Misser et Vallée, 1999). De la même manière, ils peuvent rendre officiel tel ou tel commerce clandestin (diamant, mitraille, friperie, etc.) afin de s'attirer les faveurs de ceux qui y prennent part, ce qui n'est pas incompatible avec leur implication à titre privé dans ces créneaux.

En 1998, L-D. Kabila a ainsi autorisé l'exploitation artisanale des gisements de cuivre et de cobalt, une mesure dont l'objectif officiel était de lutter contre la pauvreté et de promouvoir une 'classe moyenne' au Katanga<sup>7</sup>. Mais cette décision a également profité aux barons du régime, qui se sont trouvés en mesure de truster ce nouveau marché en contrôlant l'octroi des autorisations d'exporter du minerai brut : les candidats pouvaient recevoir ce document à titre de faveur, se le procurer par une transaction marchande ou le 'louer' à la cargaison pour un trajet unique. La libéralisation du secteur minier katangais apparaît donc *a posteriori* comme une double opération économique et politique pour l'élite au pouvoir.

---

<sup>7</sup> Cette décision a entraîné l'occupation des concessions minières du Katanga par des creuseurs qui les exploitent à l'aide de pioches et de pelles, leurs galeries pouvant descendre jusqu'à 60 mètres de profondeur. La matière première est ensuite achetée par des négociants et des dépositaires, qui la revendent à des unités de transformation sur place, à des courtiers sur le marché mondial ou à des grandes sociétés établies à l'étranger.

Dans tous les cas, loin de se réduire à l'appât du gain, le dessein des autorités est d'étendre leur influence politique en contrôlant les circuits de l'accumulation, de gagner en prestige en affichant des signes de richesse et d'agrandir leur réseau de clientèle en redistribuant des postes et des biens. Il s'inscrit dans la logique du '*big man*' qui consiste à jouer sur la convertibilité entre ressources matérielles, politiques et symboliques (Médard, 1992). Ainsi, pour reprendre l'exemple ci-dessus, l'objectif de L-D. Kabila en créant une filière artisanale au Katanga n'était pas *stricto sensu* de s'enrichir, mais de financer la guerre contre ses rivaux, de renforcer son assise clientéliste et de conserver l'appui de la population de la province dont il est originaire, celle-ci étant la plus riche du Congo.

Mais on peut reprocher à cette analyse 'par le haut', qui cherche à comprendre les ressorts de la tolérance de l'Etat vis-à-vis du secteur informel, de passer sous silence le travail de mise en application des règles par les agents, lequel confère aux labels 'formel' et 'informel' une relative équivoque. En effet, si elle critique la notion de secteur, elle conserve l'opposition entre 'formel' et 'informel' : elle récuse la possibilité de rassembler les activités formelles et informelles dans deux secteurs, mais elle continue à présenter celles-ci comme deux espèces distinctes en fonction de leur soumission ou non au contrôle de l'Etat. Bien que cette dichotomie semble aller de soi, elle implique une conception naïve de l'encodage bureaucratique à la base, qui considère celui-ci comme fiable.

Or, un recensement sommaire des entreprises de Lubumbashi suffit à nous convaincre de l'in vraisemblance du fichier tenu par la Division Provinciale du Ministère du Plan. Celui-ci offre une liste incomplète qui, tout en comptant des sociétés qui ont disparu depuis belle lurette, ne reprend pas des établissements bien connus aujourd'hui. En outre, les données sur chaque entreprise sous-évaluent leurs bénéficiaires, leur personnel ainsi que leur masse salariale. C'est que les patrons cherchent à réduire leur puissance financière dans les registres officiels, tandis que les fonctionnaires tentent de marchander l'inscription administrative ou ne perçoivent pas l'utilité de tenir le recensement à jour. Dès lors, les opérateurs économiques sudoient les agents du Ministère pour pouvoir fournir une fausse déclaration, voire disparaître complètement de l'index.

Il est donc clair que la formalité ne peut être déduite des statistiques de l'administration au Congo, où l'inscription administrative fait l'objet d'une falsification systématique (Hibou, 1997). Elle y figure une mise en scène que l'opérateur économique négocie avec le fonctionnaire, de telle sorte que l'étiquette 'formel' entretient une relation lâche avec la réalité : les uns sont incriminés à tort, tandis que les autres sont secrètement déviants (Becker, 1985 [1963], p. 43). Dans la mesure où la formalité ne possède pas de réalité en dehors du langage, elle doit être saisie à partir du processus de qualification des acteurs, comme un label dont l'application ou non fait l'objet d'un marchandage avec les agents de l'Etat<sup>8</sup>.

## 2. L'opposition informelle dans un paradigme de la corruption

Afin de comprendre la façon dont se déroule ce processus administratif, nous gagnons à réduire la focale de l'observation pour déconstruire la catégorie 'Etat', comme le suggèrent les promoteurs de la micro-histoire (Revel, 1996), et à inscrire l'opposition formel/informel dans le

---

<sup>8</sup> Dire que la formalité n'a pas de réalité en dehors du langage ne signifie pas qu'elle est une pure abstraction de l'esprit (Lahire 2005, p. 95). Cette affirmation vise juste à rappeler, contre la conception naturalisante encore en vigueur dans les travaux sur le secteur informel, que le droit est une construction sociale et politique. Mais, loin de se réduire à un texte, il est bel et bien contraignant pour les individus, dans la mesure où ils y recourent dans leurs rapports économiques et sociaux. Nous verrons ainsi qu'il est pour eux une ressource matérielle *et* symbolique stratégique dont l'usage produit des effets très concrets sur la structure du marché au Katanga.

paradigme de la corruption (Blundo et Olivier de Sardan, 2001). Bien entendu, celui-ci est loin d'épuiser la problématique de l'informel, qui inclut dans un champ plus large les pratiques dont les fonctionnaires ignorent l'existence : ils ne peuvent avoir connaissance, en effet, des multiples actes de fraude (faux en écriture, travail au noir, change au marché parallèle, etc.) auxquels se livrent les individus et les entreprises. Mais il est utile, je pense, pour analyser ces innombrables activités 'officiellement officieuses' qui impliquent la collaboration des agents de l'Etat.

La corruption peut être vue comme une transaction dont l'issue déterminera le caractère formel ou non de l'activité économique en cause. L'opportunité pour les opérateurs économiques de se livrer à cette transaction elle-même 'informelle' dépend tout d'abord de leur rapport à la légalité et à la corruption, certains parmi eux demeurant attachés au principe de la droiture bureaucratique : ils refusent alors de mettre en pratique ce que le discours sur la kleptocratie congolaise présente comme une nécessité de survie. Mais le choix de marchander ou non les taxes est également fonction de la rentabilité de l'opération, c'est-à-dire de la différence entre les coûts que suppose le concours des fonctionnaires et les bénéfices à tirer du contournement des règles. Ce 'service' informel doit notamment être évalué à l'aune de la suite de la procédure, le fraudeur pouvant être confronté à des contrôles après coup. Ainsi, si la collaboration des agents de base apparaît de prime abord bon marché, elle risque de se révéler onéreuse à long terme en ce qu'elle ne procure aucune garantie contre une sanction ultérieure.

Mais il est rare que la corruption se présente comme une transaction marchande, c'est-à-dire un libre échange de biens aliénables entre des acteurs indépendants (Gregory, 1980). Dans la majorité des cas, elle se décline sur un continuum entre la réciprocité de faveurs, quand ils appartiennent à un même réseau de sociabilité, et l'extorsion, lorsque la distance sociale entre eux est maximale (Sahlins, 1974). Un tel système à deux vitesses peut être observé dans l'ensemble des services publics, mais il apparaît dans toute sa cruauté à l'hôpital, où le malade qui connaît un membre du personnel sera choyé tandis que celui qui est isolé sera escroqué et laissé à l'abandon (voir Jaffré et Olivier de Sardan, 2003).

L'absence de lien par la parenté, l'amitié ou l'origine atténue la gêne qui découle du chantage car elle enlève à la relation bureaucratique les cadres moraux de ces liens sociaux. C'est la raison pour laquelle les individus cherchent une connaissance, fut-elle lointaine, au sein de l'institution : ils mobilisent à cette fin leur vaste réseau de relations (parenté, église, voisinage, etc.) ou, faute de mieux, évoquent leur appartenance à une 'communauté imaginée' comme la 'tribu' ou la 'province' (Anderson, 1983). En général, il suffit d'un seul point de contact pour ramener un fonctionnaire véreux à de meilleurs sentiments, comme le montre cette anecdote de terrain.

Lors d'une recherche sur la trajectoire socioprofessionnelle des diplômés en médecine de l'Université de Lubumbashi (UNILU), j'avais été amené à effectuer un séjour en Zambie pour interroger ceux d'entre eux qui avaient quitté le Congo. Lors de mon retour au poste frontière, un responsable de l'Agence Nationale de Renseignements a confisqué ma vingtaine de cassettes d'entretien (30 heures) en prétendant vouloir les entendre dans leur intégralité : il entendait y trouver la preuve d'un complot contre la nation, disait-il, ce qui devait me conduire directement au cachot. Mais il a commis l'erreur de me demander pour quelle institution je travaillais au Katanga, ce qui m'a permis de mentionner le nom du centre de recherche auquel j'étais rattaché à l'UNILU. Or, il y connaissait très bien un 'frère' de son quartier à Lubumbashi. La menace de faire intervenir cette relation en commun - un voisin pour lui et un collègue pour moi - suffit alors à le décider de me laisser partir avec mes bandes et ses excuses.

Les acteurs économiques peuvent également offrir des présents aux autorités politiques et administratives pour s'attirer leur bienveillance. Ainsi, tandis que les vendeurs de rue donnent

des biens de leur étal aux agents de la base pour exercer leur activité sans autorisation, les grands commerçants permettent aux édiles locaux de faire des courses gratuitement dans leur magasin pour bénéficier de leur protection en cas de problème ou pour obtenir des privilèges sur le marché. Ils peuvent même, dans ce but, embaucher un membre de leur famille, restaurer leur maison ou les inviter à passer un week-end avec eux à la campagne.

Cette générosité qui vise à créer de la proximité avec les fonctionnaires mobilise des compétences sociales et culturelles. Il faut pouvoir manipuler la symbolique de l'échange (parler avec tact, au moment opportun, avec les mots adéquats) de façon à transfigurer en réciprocité de dons ce qui est en réalité un donnant-donnant, une 'stratégie' qui implique également de laisser au fonctionnaire une certaine latitude en ce qui concerne la nature et le délai de la compensation (Bourdieu, 1980). Les opérateurs économiques espèrent, ce faisant, que la contrepartie sera au moins égale à l'amorce : « C'est après, une fois qu'on est devenu amis, qu'on peut commencer à parler affaires », explique ainsi un importateur.

Ceci étant dit, la relation bureaucratique anonyme ne glisse pas automatiquement et nécessairement dans l'arbitraire, car elle engage également l'identité des interlocuteurs. D'une part, les fonctionnaires ne considèrent pas seulement la valeur de la commission, mais également la respectabilité attendue de leur statut dans l'administration. Ainsi, l'honneur de la profession médicale rend difficile pour les praticiens le marchandage de leurs prestations avec les patients (Rubbers, 2003). De même, les hauts responsables des services publics comme les Contributions ou les Douanes se limitent aux rapports avec les grandes entreprises car ils refusent, pour une raison de prestige, de s'abaisser à traiter avec les petits indépendants. D'autre part, les subalternes de l'administration tiennent compte de la puissance virtuelle des citoyens dans l'arène politique : ils préfèrent se montrer prudents avec les 'grands' car ils savent que leur supérieur les sacrifiera sans hésiter en cas de problème. C'est le cas avec les entrepreneurs expatriés, par exemple, qui disposent de ressources (un capital économique, un réseau de relations et une représentation diplomatique) pour faire intervenir la hiérarchie en leur faveur.

En ce qui concerne les impôts, la majorité des contribuables ignorent si ceux que leur réclame le percepteur concordent avec ceux prévus par la législation fiscale, aussi bien en ce qui concerne leur nature que leur montant. Réciproquement, les agents du fisc ne se fient guère aux chiffres avancés par les opérateurs économiques, ceux-ci tendant à sous-estimer l'importance de leurs revenus. La transaction se négocie alors au fil de l'interaction, comme sur dans bazar, à partir de l'enchère des protagonistes (Geertz, 20003 [1979]). Dans ce cadre, la loi sert tout au plus de référence théorique, le fonctionnaire ne manquant pas par exemple de réclamer un supplément quand apparaît une nouvelle taxe.

La relation bureaucratique met en jeu, dans ce contexte pauvre en information, un contrôle de l'expression pour maîtriser les impressions de l'interlocuteur (Goffman, 1973 [1959]). Le fonctionnaire qui cherche à tromper l'opérateur économique réclame de fausses taxes et menace de le jeter prison. Afin de neutraliser cette tentative de chantage, celui-ci doit en retour dissimuler sa peur, prétendre connaître la législation en vigueur et/ou faire croire à son amitié avec une autorité supérieure qui pourra intervenir en sa faveur. Si ces parades ne donnent aucun résultat ni pour l'un ni pour l'autre, ils peuvent embrayer sur un autre registre de sociabilité, en désamorçant la tension par l'humour ou en invoquant la pitié de l'interlocuteur.

Comme le remarquent les auteurs qui soulignent leur dimension politique (e.g. Mac Gaffey, 1991), les activités qui échappent à la fiscalité peuvent être vues comme une forme de résistance à partir du moment où on ne réserve pas ce qualificatif aux actes de contestation explicites et intentionnels : il peut également être appliqué aux pratiques du quotidien qui contrarient l'ordre



de façon silencieuse (Comaroff et Comaroff, 1991, p.31). Celles-ci représentent en effet des 'tactiques', c'est-à-dire des opérations qui reposent sur une habile utilisation du temps, face à la 'stratégie' du régime pour imposer une *forme* à l'économie : elles consistent à saisir les occasions qui leur sont offertes sur un terrain qui est leur imposé par un pouvoir extérieur (de Certeau, 1990, pp. 57-63).

Toutefois, une analyse en terme de 'corruption' nous montre que la relation bureaucratique ne se réduit pas au clivage entre domination et résistance. D'une part, loin de mettre en scène un conflit entre Société et Etat (*State-Society Struggle*), elle s'enchâsse dans des réseaux de sociabilité qui chevauchent la ligne de partage entre ces deux entités (Roitman, 1990). D'autre part, elle forme un rapport social complexe, négocié au jour le jour par des être humains en chair et en os, et non une application mécanique d'un ensemble de règles par des agents dépourvus de réflexivité sur une matière brute, inerte et sans forme.

Considérer les 'tactiques' des acteurs de la petite économie urbaine comme une résistance occulte également le rapport de promiscuité entre les 'petits' et les 'grands', cette 'tyrannie intime' sur laquelle repose l'ordre de la post-colonie en Afrique (Mbembe, 1999, p.177). En effet, si elles mobilisent une économie du don (des générosités à charge de revanche) et une esthétique des coups (des opérations d'artiste valorisant la ruse) comme la « perruque » dont parle M. de Certeau (1990, p.46), elles ne reposent pas sur une sociabilité clandestine (un univers de relations à l'ombre des pouvoirs publics) et ne renvoient pas à une éthique de résistance (un refus de l'ordre établi)<sup>9</sup>. Elles activent, au contraire, une logique de la familiarité dans des réseaux verticaux qui ignorent les frontières entre les institutions.

### 3. La structuration de l'économie par la corruption

Nous avons déjà souligné dans l'introduction qu'on ne peut classer les entreprises de façon entière et définitive dans le secteur formel ou informel car elles développent en général des activités formelles *et* des activités informelles. Cependant, l'analyse micrologique de la relation bureaucratique proposée ci-dessus nous montre que, dans le contexte congolais, l'application des labels 'formel' et 'informel' à ces activités est elle-même problématique en ce qu'elle y fait l'objet d'un marchandage entre l'agent et l'utilisateur. Comme nous allons le voir dans cette partie, un détour par le bas nous révèle également que l'opposition entre 'formel' et 'informel' est assez pauvre pour analyser la relation entre économie et administration. C'est que la même taxe renvoie en général à un ensemble complexe de règles d'application (catégories, conditions, exceptions, etc.) et peut, de ce fait, être négociée de multiples façons. Voici pour illustration les différents procédés utilisés par les marchands en 2004 pour faire passer en fraude leurs marchandises à la frontière entre la Zambie et le Congo.

1. La démarche la plus classique consiste à modifier, sur la facture, l'origine, la quantité, la valeur ou la nature de la cargaison, ce qui amène les douaniers à contester la validité de la déclaration et à marchander leur silence. Une règle tacite à ces arrangements veut que le 'trop peu perçu' ('TPP') par l'Etat soit partagé de manière égale entre le marchand (1/3), le transitaire (1/3) et le douanier (1/3). Ensuite, ce dernier se charge de redistribuer les gains avec ses collègues, à moins que l'opération ne soit conduite sous le contrôle direct du directeur de l'Office National des Douanes, qui monopolise les transactions avec les grands importateurs. Ces

---

<sup>9</sup> « Faire la perruque » consiste, pour les ouvriers, à utiliser les machines de l'usine pour se fabriquer des objets, ce qui est fréquent dans l'industrie du métal (outils de jardin, objets d'art, pièces mécaniques, etc.). Ils détournent ainsi du temps (tactique) à l'entreprise qui tente de contrôler leur travail en installant des dispositifs matériels ou sociaux pour surveiller l'espace de l'atelier (stratégie).

derniers disposent alors de l'opportunité de faire pression sur lui pour obtenir un régime de faveurs.

2. Les opérateurs peuvent également décrocher des exonérations à la douane. Les uns les obtiennent auprès d'un membre de la famille présidentielle ou d'une société qui bénéficie du code des investissements, tandis que les autres en jouissent en utilisant le nom d'une institution publique ou en se présentant comme une association sans but lucratif (ASBL). Il est également possible de solliciter une 'soumission', c'est-à-dire une exemption des taxes sur les marchandises de première nécessité, en cas de crise humanitaire.

3. Une troisième manière de faire est de recourir à 'l'enlèvement d'urgence' des marchandises, c'est-à-dire à leur retrait à la douane pour les acheminer directement chez l'opérateur, sans transiter par l'entrepôt public. Cette procédure de dédouanement rapide, qui ne doit théoriquement être activée par l'autorité publique qu'en cas de pénurie alimentaire, donne un délai de quatorze jours au marchand pour s'acquitter des taxes. En fait, elle est accordée de façon discrétionnaire par des hommes politiques à des membres de leur entourage qui ne respecteront pas leur obligation légale. Néanmoins, ce procédé de fraude est périlleux lorsque la protection politique est insuffisante, le fautif risquant de recevoir la visite de la brigade douanière, puis celle des inspecteurs de Kinshasa.

4. Les importateurs disposent par ailleurs de l'opportunité d'échapper à la 'déclaration définitive' en dédouanant leur cargaison au poste frontière avec une 'déclaration simplifiée'. Si celle-ci ne peut officiellement porter que sur une petite quantité de marchandise, elle est souvent obtenue pour un camion entier contre le paiement d'un forfait aux douaniers. Cette démarche est particulièrement intéressante pour les marchands aux petits postes isolés comme Mokambo, où les agents des douanes travaillent à effectifs réduits, ce qui diminue les frais de l'intermédiation. De plus, comme ces postes accusent un faible trafic, en raison de la qualité médiocre des routes, les fonctionnaires s'y trouvent en position de faiblesse dans la négociation des droits d'entrée. Une autre technique consiste à recruter des porteurs, appelés '*katako*' ou 'moineaux', pour décharger un camion en Zambie, franchir la frontière avec la marchandise sur la tête, et recharger un autre camion au Congo. Le commerce de gros est de la sorte déguisé, face à la loi, en 'trafic frontalier' : chaque coolie se présente comme un particulier qui importe des biens en toute légalité pour sa consommation personnelle.

5. Enfin, les commerçants peuvent traverser la frontière en pleine forêt, loin du poste de douane, en s'exposant au risque de se faire intercepter par des militaires. Ceux-ci peuvent se contenter de leur réclamer une dîme mais aussi, lorsque leur interlocuteur ne dispose pas de protection politique, leur tirer dessus et saisir l'ensemble de leur cargaison. Une variante de cette pratique, appelée '*bilanga*' ('champ' en lingala), est de faire transiter la marchandise dans des chariots sur une piste de circonstance qui traverse la frontière à proximité de la douane de Kasumbalesa. Mise sous la surveillance de l'armée, cette voie de contrebande est en 2004 un apanage de la sœur de Laurent-Désiré Kabila, à qui les trafiquants doivent verser un tribut à chaque passage.

Cette brève étude de cas nous montre que, loin de se réduire à la contrebande, la fraude implique dans la majorité des cas la collaboration active des fonctionnaires, ceux-ci formant avec les commerçants une équipe éphémère dans le but de détourner les recettes de l'Etat. Elle procède davantage par une fine manipulation de la marge de manœuvre offerte par la législation que par une grossière transgression des formalités, loin du contrôle des pouvoirs publics. L'exemple du passage en douane témoigne aussi du caractère équivoque de la formalité dès que les marchands cherchent à obtenir les documents adéquats pour éviter les risques de poursuite. Compte tenu du

fait que ceux-ci veillent à rester en règle sur le plan officiel, toute démarche juridique contre eux serait vouée à l'échec, une lacune qui atteste moins de leur innocence que de la vacuité de la règle au Congo.

Mais cette analyse nous révèle surtout la pauvreté de l'opposition formel/informel pour rendre compte des rapports de l'économie à l'Etat. Cette critique ne doit pas aboutir au rejet de cette dichotomie, celle-ci étant utile pour classer les activités en fonction de leur respect ou non des normes en vigueur. On peut en effet considérer que, quelle que soit l'étiquette qui leur est attribuée de façon officielle, elles sont légales ou non. Cependant, un tel dualisme ignore la pluralité et la complexité des jeux auxquels les acteurs se livrent avec la réglementation, et néglige de ce fait les conséquences de ces multiples 'manières de faire' sur la structuration de l'espace économique.

Il ressort pourtant de l'exemple ci-dessus que, en fonction des techniques de fraude mises en œuvre et des niveaux de l'appareil de pouvoir qui apportent leur collaboration, la façon dont l'opération de dissimulation administrative est conduite modèle les circuits du commerce transfrontalier. En effet, elle réalise une partition entre différents canaux d'importation, chacun d'entre eux suivant un itinéraire géographique et bureaucratique précis au travers de la frontière zambienne : ils ne tolèrent pas la même charge de marchandises, ne créent pas des opportunités de profit égales et n'exposent pas à des risques de condamnation juridique similaires. L'interaction bureaucratique ne donne donc pas lieu, dans ce contexte, à une séparation simple entre des activités formelles et informelles - toute prétention à l'officialité y est d'ailleurs douteuse parce qu'invérifiable - mais à une pluralité de filières qui se distinguent par leur volume, leur rentabilité et leur vulnérabilité.

On pourrait croire que la corruption à la douane, en tant que pratique conjonctive entre ces deux champs, génère une corrélation entre la hiérarchie du marché et celle de l'administration car les maisons de commerce avec pignon sur rue interagissent avec les hauts responsables, tandis que les petits importateurs négocient avec les agents en poste. Toutefois, si elle est établie de façon empirique, cette correspondance ne résulte pas de la relation corruptive en tant que telle, c'est-à-dire du montant du pot-de-vin, mais de la division du travail à l'intérieur de l'administration, les dirigeants cherchant à avoir un monopole sur les rapports avec les grandes entreprises. En fait, bien que celles-ci puissent se rattraper sur la quantité, elles paient à volume égal davantage de taxes que leurs concurrents de plus petite taille. C'est que, contrairement à ces derniers, elles doivent renoncer aux passe-droits qui les exposent à des risques trop élevés sur le plan juridique. En outre, compte tenu de leur importance et de leur visibilité, elles se trouvent dans l'obligation d'acheter la collaboration des 'grands', ce qui est plus coûteux que de traiter directement avec les agents de la base.

Enfin, la fragmentation des réseaux politiques et la rotation accrue des affectations depuis 1990 ont diminué la stabilité, l'efficacité et la fiabilité des hauts fonctionnaires, de telle sorte que leurs exigences apparaissent désormais excessives au vu de la qualité des services offerts en contrepartie<sup>10</sup>. Ils rencontrent de plus en plus de difficultés à faire exécuter leurs décisions par les

---

<sup>10</sup> En 1990, Mobutu a ouvert le pays au pluralisme politique, ce qui a entraîné la création d'un très grand nombre de partis. Ainsi a débuté une 'période de transition' au cours de laquelle se sont succédés, au fil de nombreux rebondissements, une longue série de gouvernements jusqu'en 1997 (de Villers et Omasombo, 1997). Ensuite, l'avènement de L-D. Kabila à la tête du pays a été suivi par une tentative de recentralisation du pouvoir, mais celle-ci a été battue en brèche, un an plus tard, par l'agression du Rwanda et de l'Ouganda. Il s'en est suivi une longue guerre, entre 1998 et 2002, jusqu'à ce que les belligérants trouvent un compromis (Bouvier, 2003). Ils ont créé un 'gouvernement de transition' qui rassemblait les différentes factions congolaises en présence, dans l'attente des élections qui ont eu lieu en juillet 2006. A l'heure de l'écriture de cet article, on attend toujours les résultats définitifs de ce scrutin.

agents de la base, tandis que la précarité de leur position les empêche de préserver dans la durée les privilèges octroyés aux grandes sociétés, ceux-ci étant aussitôt contestés par des rivaux dans l'arène politique. On aboutit de la sorte à une situation où la 'gestion des illégalismes' s'opère à différents niveaux, les fonctionnaires en poste jouissant d'une marge de manœuvre de plus en plus grande dans l'application des lois (Foucault, 1975, p.318)<sup>11</sup>.

#### 4. Conclusion

Cet article est parti de la critique du concept de 'secteur informel' en constatant que celle-ci avait davantage porté sur la possibilité de réunir les activités économiques dans deux secteurs que sur celle de les étiqueter comme formelles ou informelles. Il s'en est suivi que la littérature sur l'économie dans le Tiers-monde a multiplié les termes concurrents pour contourner la rigidité inhérente à toute catégorisation sectorielle, sans interroger pour autant le processus de construction sociale de la formalité.

Afin de trouver une solution, j'ai suggéré de réduire l'échelle de l'analyse pour étudier la façon dont les règles se négocient entre les acteurs économiques et les représentants de l'administration, en partant du cas de la République Démocratique du Congo. Il ressort que la majorité des activités dites 'informelles' impliquent en réalité la collaboration active des agents de l'Etat. Ceux-ci négocient avec les opérateurs économiques la mise en application des règles afin de nouer les deux bouts du mois, ce qui enlève à la notion de formalité toute pertinence sur le plan analytique. Celle-ci figure simplement un label dont l'utilisation ou non est fonction de l'interaction entre l'agent et l'utilisateur.

Cette relation bureaucratique gagne à être vue, dans le contexte congolais, comme une transaction matérielle et symbolique qui s'enclasse dans divers réseaux sociaux (parenté, église, voisinage, etc.). Il importe alors de dépasser les raisonnements binaires qui décèlent dans les activités non enregistrées et non taxées une forme de résistance. En effet, si celles-ci contestent de façon silencieuse l'hégémonie du modèle étatique (*exit option*), elles ne reposent pas sur une sociabilité clandestine qui cimenterait une éthique de la résistance. Au contraire, elles mobilisent une logique de la corruption dans des réseaux sociaux qui ignorent les frontières institutionnelles.

Enfin, ce détour par le bas nous montre les limites de l'opposition entre formel et informel dès que l'analyse porte sur les effets de la classification administrative. Une telle démarche rend difficile toute approche comparative, compte tenu des différences entre pays en terme de législation, mais elle me semble nécessaire dans un premier temps pour affiner et renouveler notre réflexion sur les pratiques économiques dans leur relation à l'Etat. En effet, elle nous offre l'avantage de réinscrire leur labellisation dans un *processus* social et politique, et de mettre en évidence la *pluralité* de leurs rapports à l'appareil bureaucratique. Elle nous permet ainsi d'étudier la façon dont l'interaction entre les agents et les usagers contribue à modeler la structure du marché local. Comme nous le montre l'exemple du commerce à l'importation au Katanga, celle-ci ne se base pas nécessairement sur un clivage entre formel et informel, mais bien sur un écheveau de circuits économiques et administratifs.

#### Bibliographie

---

<sup>11</sup> La notion de 'gestion des illégalismes' est particulièrement utile au Congo où on voit bien que la législation et la pénalité ne visent pas purement et simplement à réprimer les activités informelles, mais plutôt à les différencier, les organiser et les contrôler au profit des acteurs dominants du système politique. Ce faisant, elles *créent* et *spécifient* « l'informalité », comme la prison crée et spécifie la « délinquance » en France (Foucault 1975, p. 323).

Anderson, B., 1983. *Imagined Communities: Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*. Verso, London.

Bayart, J-F., 1989. *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*. Fayard, Paris.

Bayart, J-F., 1999. *L'Afrique dans le monde : une histoire d'extraversion*. *Critique internationale*, n°5, 97-120.

Becker, H., 1985 (1963). *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*. Métailié, Paris.

Blundo, G., Olivier de Sardan, J-P. (dir.), 2001. *La corruption quotidienne en Afrique de l'Ouest*. *Politique africaine*, n°83.

Bourdieu, P., 1980. *Le sens pratique*. Minuit, Paris.

Bouvier, P., 2003. *Le dialogue intercongolais. Anatomie d'une négociation à la lisière du chaos. Contribution à la théorie de la négociation*. L'Harmattan, Paris.

Bureau International du Travail, 1972. *Employment, Incomes and Equality. A Strategy for Increasing Productive Employment in Kenya*. Organisation Internationale du Travail, Genève.

Comaroff, J., Comaroff, J., 1991. *Of Revelation and Revolution. Christianity, Colonialism and Consciousness in South Africa*. Chicago University Press, Chicago.

De Certeau, M., 1990 (1980). *L'invention du quotidien. Arts de faire*. Gallimard, Paris.

Desrosières, A. et Thévenot, L., 1988. *Les catégories socio-professionnelles*. La découverte, Paris.

De Villers, G., 1992. *Le pauvre, le hors-la-loi et le métis. La question de l'« économie informelle » en Afrique*. *Les Cahiers du CEDAF*, n°6.

De Villers, G., Omasombo, J., 1997. *Zaïre, la transition manquée 1990-1997*. L'Harmattan, Paris.

Foucault, M., 1975. *Surveiller et punir. La naissance de la prison*. Gallimard, Paris.

Geertz, C., 2003 (1979). *Le Souk de Sefrou. Sur l'économie du bazar*. Bouchène, Paris.

Goffman, E., 1973 (1959). *La mise en scène de la vie quotidienne. La présentation de soi*. Minuit, Paris.

Gregory, C.A., 1982. *Gifts and Commodities*. Academic Press, London.

Hart, K., 1973. *Informal Income Opportunities and Urban Employment in Ghana*. *Journal of Modern African Studies*, vol. II, n°1, 61-89.

Hart, K., 2001. *Money in an unequal world*. Texere, New York.

Hibou, B., 1997. *Le «capital social» de l'Etat falsificateur, ou les ruses de l'intelligence économique*. In : Bayart, J-F., Ellis, S., Hibou, B., *La criminalisation de l'Etat en Afrique*. Complexe, Paris.

Jaffré, Y., Olivier de Sardan, J-P., 2003. Une médecine inhospitalière : les difficiles relations entre soignants et soignés dans cinq capitales d'Afrique de l'Ouest. Karthala, Paris.

Lahire, B., 2005. L'esprit sociologique. La Découverte, Paris.

Latouche, S., 1991. L'autre Afrique. Entre don et marché. Albin Michel, Paris.

Lautier, B., 2004. L'économie informelle dans le tiers monde. La Découverte, Paris.

Lautier, B., de Miras, C., Morice, A., 1991. L'Etat et l'informel. L'Harmattan, Paris.

Mac Gaffey, J., 1987. Entrepreneurs and Parasites. The Struggle for Indigenous Capitalism in Zaïre. Cambridge University Press, Cambridge (USA).

Mac Gaffey, J. (éd.), 1991. The Real Economy of Zaïre. The Contribution of Smuggling and Other Unofficial Activities to National Wealth. James Currey and University of Pennsylvania Press, London and Philadelphia.

Maloney, W.F., 2002. Informality Revisited. Rapport, Banque mondiale.

Mbembe, A., 1999. De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique en Afrique. Karthala, Paris.

Médard, J-F., 1992. Le big man en Afrique : esquisse d'analyse du politicien entrepreneur. L'année sociologique, n°42, 167-192.

Misser, F., Vallée, O., 1999. Les gemmocraties. L'économie politique du diamant africain. Desclée de Brouwer, Paris.

Morice, A., 1985. Commerce parallèle et troc à Luanda. Politique africaine, n°17, mars, 105-120.

Portes, A., 1994. The informal economy and its paradoxes. In : Smelser, N.J. et Swedberg, R. (eds). The handbook of economic sociology. Princeton University Press, Princeton.

Revel, J. (éd.), 1996. Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience. Le Seuil, Paris.

Roitman, J., 1990. The Politics of Informal Markets in Sub-Saharan Africa. Journal of Modern African Studies, vol. 28, n°4, 671-696.

Rubbers, B., 2003. Devenir médecin en République Démocratique du Congo. La trajectoire socioprofessionnelle des diplômés en médecine de l'Université de Lubumbashi. L'Harmattan, Paris.

Sahlins, M., 1974. Stone Age Economics. Tavistock Publications, London.

Strauss, A., 1992. La trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme. L'Harmattan, Paris.

Tarrius, A., 2003. La mondialisation par le bas : les nouveaux nomades de l'économie souterraine. Balland, Paris.

Turner, T., Young, C., 1985. *The Rise and Decline of the Zairian State*. University of Wisconsin Press, Madison.